Société Publique Locale

CHAMBLEY Planetair LAC DE madine

**AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE**

## Aérodrome Chambley Planet'Air : emplacements dans le hangar 610 pour stockage de matériels

**Nom et adresse de la personne morale** : Société Publique Locale Chambley – Madine
Correspondant : Olivier Tordo
Tour de contrôle, Aérodrome de Chambley 54470 HAGEVILLE
Téléphone : 06-82-24-97-77
@ : olivier.tordo@chambley-madine.com

**Objet** : La Région Grand-Est et son prestataire, la société publique locale (SPL) Chambley – Madine, souhaitent voir s'installer des entreprises ou associations pour occuper le hangar 610 comprenant des bureaux.

**Cadre juridique** : L'ordonnance du 12 avril 2017, ainsi que la jurisprudence européenne, qui imposent de mettre en œuvre une procédure de publicité et de mise en concurrence lors du renouvellement des conventions.

**Date de début de la convention :** 1er janvier 2027

**Situation et désignation du bien** : Hangar 610 (voir en annexe, le descriptif du hangar)

**Attentes de la Région Grand Est et de la SPL Chambley-Madine** :

- Entreprise prioritairement
- Activité de préférence lien avec l'aéronautique ou activité revêtant un caractère stratégique
- Emplois permanents sur site
- Notoriété, dynamisme et rayonnement de l'aérodrome

**Les candidats s'engagent à :**

- Ne pas effectuer de sous-location
- Respecter les mesures prévues en termes de surveillance et de sécurité ainsi que de propreté, d'hygiène du site et de protection de son environnement
- Respecter la police générale du site
- Ne pas stocker d'hydrocarbures (huile, essence etc) dans le hangar
- Informer la direction de l'aérodrome de tout changement significatif ou difficulté rencontrée
- Ne pas laisser de personnes non accompagnées déambuler dans le hangar

- Respecter les lieux et les personnes y travaillant
- Justifier avoir contracté toute assurance nécessaire à couvrir sa responsabilité
- Être à jour dans les règlements à la SPL/la Région selon les délais de paiement
- Ne pas enfreindre le bon déroulement de manifestations évènementielles
- Démontrer sa capacité financière à s'acquitter des loyers

**Durée de la convention :** 1 an
du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027

## Redevance 2027 :

**Hangar 610 :**

- **Société commerciale**

  12,00 € minimum par m²/an pour une surface louée inférieure à 1000 m² et révision annuelle selon indice ILAT

- **Association**

  4,50 € par m²/an et révision annuelle selon indice ILAT

Ce hangar et les abords font l'objet de l'application de la TVA.

**Présentation des offres, documents à fournir** :

Remise d'un mémoire justificatif présentant le projet et contenant :

- Une lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir ;
- Les attestations de régularité fiscale et sociale de la situation du ou des dirigeants de la structure candidate ;
- Une déclaration sur l'honneur du ou des dirigeants de n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni d'aucune sanction civile ou administrative de nature à être interdit soit d'exercer une activité commerciale, soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale ;
- Une note de présentation exhaustive du projet : description détaillée des activités, identification des espaces demandés avec justification des surfaces sollicitées, ambitions, indication chiffrée le cas échéant des investissements prévus, compte d'exploitation prévisionnel et plan d'affaires détaillé couvrant la durée du bail ;
- Les références et compétences du candidat, avec présentation des moyens humains et d'un organigramme.

Les candidats pourront apporter toutes informations qu'ils jugeront utiles pour la compréhension de leur offre.

**Condition de remise des candidatures** :

Les offres, rédigées en langue française, seront à adresser (au choix) :

- Sous format dématérialisé à l'adresse julie.martinot@chambley-madine.com

- En lettre recommandée avec accusé de réception à la Société Publique Locale Chambley-Madine, Maison de Madine, 55210 NONSARD-LAMARCHE
- A déposer sous forme de dossier papier contre récépissé au siège de la Société Publique Locale Chambley-Madine, Maison de Madine, 55210 NONSARD-LAMARCHE

**Date limite de remise des offres : 13 novembre 2026**

**Demande de renseignements** : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours du montage de leur dossier, les candidats devront faire parvenir, avant le 30 octobre 2026, une demande écrite formulée par mail à l'adresse olivier.tordo@chambley-madine.com

**Visites** : Les candidats désirant reconnaitre les lieux doivent en formuler la demande auprès de la direction de la SPL Chambley-Madine – 06.72.93.41.54. Les visites seront organisées sur rendez-vous.

**Critères de jugement**
Les décisions d'attribution se baseront sur les qualités du candidat et de son projet, sa solidité et ses ambitions en lien avec les attentes de la Région et de la SPL, telles que précisées ci-avant.
Seront notamment pris en compte :

- ✓ Qualité du projet, caractère innovant ou stratégique des activités proposées ;
- ✓ Le nombre d'emplois permanents sur site ;
- ✓ Solidité financière, pertinence du budget prévisionnel et du plan d'affaires exposés ;
- ✓ La contribution du projet à la notoriété et au dynamisme de l'aérodrome.

La SPL se réserve le droit d'organiser une audition des candidats.

*****

# Annexe n°1 : Hangar 610

- Cellule D de stockage : 57.60 m2

